

Les réfugiés et les communautés d'accueil sur le marché du travail rwandais

Özge Bilgili et Craig Loschmann

Au Rwanda, les réfugiés congolais bénéficient de la liberté de mouvement et du droit de travailler au même titre que les Rwandais, mais les expériences et les activités économiques de ces deux populations sont profondément différentes.

Sur les quelques 164 500 réfugiés officiellement enregistrés qui résident aujourd'hui au Rwanda, 45 % sont originaires de la République démocratique du Congo (RDC). Les autorités rwandaises ont adopté des politiques relativement progressives pour favoriser l'intégration des réfugiés, ces derniers étant libres d'aller vivre ailleurs que dans leur camp désigné et ayant le droit de participer à des activités rémunératrices, y compris en exerçant un emploi indépendant. Cet environnement propice favorise le développement des interactions économiques et sociales entre les réfugiés et les populations locales, si bien que l'on pourrait s'attendre à ce que le marché du travail à proximité des camps soit librement accessible, tant par les autochtones que par les réfugiés.

Toutefois, une analyse des expériences des réfugiés et des autochtones met en lumière les différences entre ces deux groupes en matière de dynamiques, d'opportunités et de défis. Courant mai 2016, dans le cadre d'un projet étudiant l'impact des réfugiés congolais sur les communautés d'accueil au Rwanda,¹ nous avons conduit des enquêtes auprès de ménages de réfugiés dans les trois plus grands camps (Gihembe, Kiziba et Kigeme) et de ménages autochtones vivant à proximité. Concernant ces derniers, nous avons ventilé notre échantillon entre les ménages vivant dans un rayon de 10 km des camps et ceux vivant dans un rayon de plus de 20 km dans l'objectif d'identifier, à un niveau fortement localisé, les effets du contact quotidien avec la population de réfugiés. Nous avons également organisé un certain nombre de discussions avec différents groupes témoins composés de réfugiés de chacun des camps, ainsi que de membres de la communauté d'accueil vivant à différentes distances des camps. L'une des principales conclusions qui en ressort, c'est que les expériences des réfugiés congolais sur le marché local du travail sont en réalité considérablement différentes de celles des Rwandais, même s'ils ont officiellement le droit de travailler.

Les réfugiés congolais sont beaucoup plus susceptibles d'être au chômage que les autochtones, ce qu'ils expliquent eux-mêmes principalement par le fait que les employeurs locaux ne sont pas suffisamment informés du droit des Congolais

à travailler. Selon les participants aux groupes témoins, il leur arrive rarement de trouver un emploi en dehors du camp car ils ne disposent pas des papiers d'identité appropriés qui sont demandés par les employeurs potentiels. Comme nous l'a expliqué un participant du camp de Kiziba, « ... Ils vous demandent surtout si vous avez une carte d'identité pour prouver que vous êtes un citoyen rwandais. Par conséquent, si vous n'avez pas de carte d'identité, vous ne pouvez pas trouver d'emploi. »

Il n'est pas suffisant de garantir simplement le droit de travailler, il faut aussi y donner suite dans la pratique. Cela peut signifier par exemple de délivrer des documents d'identité spécifiques aux réfugiés qui seront reconnus et acceptés par les employeurs locaux, et/ou déployer des campagnes d'information ciblant les employeurs pour s'assurer que tout le monde comprend clairement quels sont les droits des réfugiés.

Les participants aux groupes témoins ont également indiqué que la plupart des opportunités d'emploi étaient dans des centres commerciaux locaux éloignés des camps et que les coûts de trajet considérables que cela impliquait, pour une faible rémunération, les dissuadaient souvent d'accepter ces emplois. Fournir des transports moins coûteux pourrait aider les réfugiés à trouver un emploi beaucoup plus loin que les alentours immédiats de leur camp.

Emplois et compétences dans les camps

En dehors des camps, les possibilités d'emploi sont relativement limitées pour les réfugiés, mais au sein des camps eux-mêmes, les organisations non-gouvernementales et internationales emploient un nombre important de réfugiés. Il est clair toutefois que ces organisations ne peuvent pas répondre aux besoins de tous les réfugiés en matière d'emploi. De plus, cette situation soulève la question de la dépendance des réfugiés vis-à-vis des organisations humanitaires au-delà de leur protection et de leurs besoins élémentaires. Il semble évident que plus les réfugiés sont en mesure de s'intégrer à l'économie rwandaise générale au lieu de rester confinés dans leur camp, et mieux ils s'en sortiraient sur le long terme.

Comme on pouvait s'y attendre, nous avons également trouvé que les expériences professionnelles des réfugiés sont différentes en fonction de leur niveau de qualification. Les réfugiés diplômés et ceux qui exercent une profession se trouvent dans une situation plus avantageuse que leurs homologues moins qualifiés. Comme nous l'a expliqué un participant de Kiziba, « Il y a des professeurs [réfugiés] et même des professionnels de la santé mais... les gens ordinaires n'ont rien à faire. » Il est donc indispensable de tenir compte de cette hétérogénéité dans la conception des politiques visant à faciliter la participation au marché du travail local.

Les autochtones sur le marché du travail

Notre recherche a constaté que les membres des communautés d'accueil autochtones pratiquaient de moins en moins d'activités agricoles de subsistance. Plus particulièrement, les personnes en âge de travailler établies dans un rayon de 10 km d'un camp étaient plus susceptibles d'exercer un emploi salarié (c'est-à-dire de travailler pour un employeur avec une rémunération régulière) que de travailler dans la production agricole ou l'élevage. De plus, nous avons observé que les femmes vivant à proximité d'un camp étaient plus susceptibles d'exercer un emploi indépendant que celles vivant plus loin, ce qui met en lumière une importante dynamique liée au genre en rapport avec cet ajustement du marché du travail local.² Les discussions avec les groupes témoins nous ont permis d'aboutir à des résultats encore plus nuancés. Par exemple, on y a souvent entendu dire que les réfugiés du camp de Gihembe possédaient des petits magasins ou salons de coiffure à l'extérieur des camps qui employaient des autochtones, et que ces derniers étaient également embauchés pour les projets de construction dans les camps. Comme un participant de Gihembe nous l'a confié, « Depuis que [les réfugiés] sont arrivés ici, l'activité économique s'est développée. De nombreuses maisons ont été construites et les transactions commerciales se sont multipliées. Plusieurs marchés se sont créés en raison du camp. » (un participant de Gihembe)

Enfin, les discussions ont également dévoilé certains effets redistributifs parmi la population locale en permettant d'identifier lesquels de ses membres bénéficiaient de la présence des réfugiés. Par exemple, les participants vivant à proximité de Kigeme ont souligné que les interactions économiques étaient différentes en fonction des circonstances de chacun, et plus particulièrement que c'étaient les personnes les mieux nanties

parmi leur communauté qui tendaient à s'engager dans des transactions commerciales avec les réfugiés et qui bénéficiaient vraisemblablement de ces interactions. Ici encore, ces observations démontrent qu'il est également nécessaire de tenir compte de l'hétérogénéité de la communauté d'accueil pour comprendre comment un camp de réfugiés peut influencer les populations locales.

Sur une note positive, nous avons observé que la présence des réfugiés ne semble pas avoir d'impact négatif sur les activités des autochtones sur le marché du travail. En effet, il en résultait une économie locale plus dynamique qui apportait de plus grandes opportunités d'emploi salarié et d'emploi indépendant. Qui plus est, nous n'avons trouvé aucune preuve d'intensification de la concurrence sur le marché du travail ni de ressentiment de la part des autochtones face à la présence des réfugiés. Au contraire, les interactions économiques et sociales entre ces groupes étaient l'une des raisons citées pour expliquer les bonnes relations entre ces deux populations.

Toutefois, les expériences des réfugiés congolais étaient plus mitigées. Obtenir le droit de travailler et donc d'accéder au marché du travail local n'est pas suffisant pour promouvoir une autonomie durable, si bien qu'une stratégie plus complète est nécessaire pour offrir des opportunités à la population de réfugiés en général. Une telle stratégie pourrait intégrer des documents d'identité standardisés pour les réfugiés, la communication d'informations aux employeurs locaux et un meilleur service de transport à l'extérieur des camps. Nous espérons que ces observations pourront guider non seulement les acteurs concernés au Rwanda mais aussi les gouvernements d'autres pays accueillant des réfugiés en vue d'adopter des mesures efficaces qui promeuvent une intégration économique et sociale dont tant les réfugiés que les communautés d'accueil pourront tirer avantage.

Özge Bilgili o.bilgili@uu.nl

Professeure adjointe, Centre de recherche européen sur la migration et les relations ethniques (ERCOMER), Université d'Utrecht www.ozgebilgili.com

Craig Loschmann

c.loschmann@maastrichtuniversity.nl

Chercheur, Maastricht Graduate School of Governance / UNU-MERIT, Université de Maastricht www.maastrichtuniversity.nl

1. Financé par le HCR, l'agence des Nations Unies pour les réfugiés.

2. Voir également Bilgili Ö, Loschmann C et Siegel M (2017) 'The Gender-Based Effects of Displacement: The Case of Congolese Refugees in Rwanda', KNOMAD document de travail 21 <http://bit.ly/KNOMAD-WP21>